

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 MARS 2024

Le 12 mars 2024 à 19h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME LANNELUC, MME MEYER, MME BAHOUGNE, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. LE BREDONCHEL, Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTE REPRESENTÉE : MME BASQUE, qui a donné procuration à MME GARRIGOU,

ABSENTS : MME ROHEL, M. HIRTZ, MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 29 février 2024

DATE DE L'AFFICHAGE : 18 mars 2024

★★★★★★

RAPPORTEUR : M Bernard GUIRAUD

N°008-24 – OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration,

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

↳ Le PV de la séance du 22 janvier 2024

↳ Le PV est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance.

A Lesparre-Médoc, le 13 mars 2024

**Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,**



The image shows a circular official stamp of the CCAS of Lesparre-Médoc. The stamp contains the text 'COMMITTE COMMUNAL D'ACTION', 'LES ESPARRE-MÉDOC', and '1939'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Bernard GUIRAUD